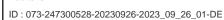
Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le





## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023 09 26 01

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BEI MONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents: 04

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants: 31

Résultat du vote : Abstention : 0

Suffrages exprimés: 31

Pour: 31 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation:

20/09/2023

29 présents : Avressieux : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. Champagneux: Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. Domessin: Mmes ANDRE Valérie. HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. La Bridoire: Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER LECOCQ Pascal, **PEYSSONNERIE** Christian. Rochefort: M. ARGOUD Yves. Saint Béron: Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. Saint-Genix-les-Villages: Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, MM. PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey: M. PERSON Philippe. Verel-de-Montbel: M. CEVOZ-MAMI Christian.

<u>02 Pouvoirs</u>: Pont de Beauvoisin: LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. Saint Genix les Villages: LABBAY Catherine à REVEL Daniel.

<u>04 Absents</u>: Domessin: PICHE Barthélémy. Saint Béron: BILLON Pierre. Saint-Genix-les-Villages: PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre.

# <u>OBJET</u>: NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CLIF DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD;

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard a entrepris la création d'un comité local d'information foncière avec le concours de la Maison des agriculteurs de l'Avant-Pays Savoyard et la Chambre interdépartementale d'agriculture Savoie Mont-Blanc;

### **MONSIEUR LE PRESIDENT:**

EXPOSE que lors de la création d'un comité local d'information foncière de l'Avant-Pays Savoyard, il a été convenu que les trois communautés de communes de l'Avant-Pays Savoyard désignent chacune deux représentants pour siéger.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures : Sont candidats MM. ARGOUD Yves et REGALLET Paul.

Monsieur le Président soumet les candidatures au vote.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID: 073-247300528-20230926-2023\_09\_26\_01-DE

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ DESIGNE MM. ARGOUD Yves et REGALLET Paul représentants de la communauté de communes Val Guiers :

#### Le Président,

Communauté

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 12/10/2023, LE PRESIDENT, Paul REGALLET

Le Secrétaire de séance, Georges CAGNIN